Association Générale des Étudiants de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne CHE-113.297.612 TVA Courriel: agepoly@epfl.ch

http://agepoly.epfl.ch

CH - 1015 Lausanne +41 21 693 2095 Tél Fax +41 21 693 2097 Banque Credit Suisse - Zürich CCP 80-500-4 - Clearing 4835 Compte No. 0425-287897-71

Esplanade 13 - Case postale 16

IBAN



CONTRAT DE SPONSORING

entre	
Association Générale des Étudiants de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne Esplanade 13 – Case postale 16 1015 Lausanne	
le sponsor, ci-après l'AGEPoly	
et	
ci-après le sponsorisé	
Préambule	
L'AGEPoly souhaite apporter son soutien au sponsorisé, ainsi que d'augmenter sa visibilité sur le campus et en dehors, au travers d'un sponsoring.	3
Article 1 – Objet du contrat	

L'AGEPoly apporte son soutien au sponsorisé dans le cadre défini en préambule.

Association Générale des Étudiants de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne CHE-113.297.612 TVA

Courriel: agepoly@epfl.ch http://agepoly.epfl.ch

Esplanade 13 - Case postale 16

CH - 1015 Lausanne Tél +41 21 693 2095 Fax +41 21 693 2097 Banque Credit Suisse - Zürich 80-500-4 - Clearing 4835 CCP

Compte No. 0425-287897-71 **IBAN** CH19 0483 5028 7897 7100 0



Article 2 – Prestations de l'AGEPoly

L'AGEPoly s'engage à effectuer les prestations suivantes :

a) Faire don d'une subvention de CHF 3'000.- (trois-mille) en faveur du sponsorisé.

Article 3 - Délais d'exécution

Lors de la conclusion du contrat, l'AGEPoly s'engage à exécuter la/les prestation(s) mentionnée(s) ci-dessus au plus tard le 31 mai 2018, une fois qu'il a été constaté que les prestations de sponsoring décrites dans l'article suivant ont bien été effectuées. Une facture doit être envoyée à l'AGEPoly en y mentionnant les informations nécessaires.

Article 4 - Droit(s) de l'AGEPoly

L'AGEPoly a droit:

- a) à une banderole AGEPoly visible lors des événements principaux du sponsorisé ayant lieu sur le site de l'UNIL-EPFL,
- b) au logo AGEPoly, avec la mention « soutenu par l'AGEPoly » et un lien vers agepoly.ch sur le site web du sponsorisé,
- c) au logo AGEPoly sur les communications relatives aux événements principaux du sponsorisé.

Le sponsorisé n'est pas autorisé à créer un lien direct entre ses produits et l'AGEPoly.

Note : Il est de la responsabilité du sponsorisé de faire la demande pour la réservation des bâches auprès de l'AGEPoly si nécessaire.

Article 5 – Disposition juridique

La condition de validité de ce contrat est la signature en deux exemplaires par les deux parties. Tout document annexé doit être signé et daté par les deux parties pour pouvoir être intégré à ce contrat.

En cas de contestation, les parties régleront le litige à l'amiable. Si ce mode de règlement n'est pas possible, ils se référeront à la loi Vaudoise, le for juridique étant à Ecublens.

Article 6 - Début et fin du contrat

Ce contrat entre en vigueur le 1^{er} février 2018. Ce contrat prend fin le 31 décembre 2018.

Association **G**énérale des Étudiants de l'école Polytechnique Fédérale de Lausanne CHE-113.297.612 TVA Courriel: agepoly@epfl.ch

http://agepoly.epfl.ch

Esplanade 13 - Case postale 16 CH - 1015 Lausanne +41 21 693 2095 Tél +41 21 693 2097 Fax Banque Credit Suisse - Zürich CCP 80-500-4 - Clearing 4835 Compte No. 0425-287897-71



Association Générale des Étudiants de l'École Polytechnique Fédérale de Lausanne

Président(e) de l'AGEPoly	Administrateur de l'AGEPoly
Nom:	Nom :
Date :	Titre :
Signature :	Signature:
Sponsor:	
Nom:	Nom:
Titre:	Titre:
Date:	Date:
Signature:	Signature: